

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 09 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 09 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS, Maire.**

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Valérie BOUCHAUD, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 05 mars 2026.

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 13 / Votants : 13 (12 pour les délibérations n°2026_10, n°2026_12 et 2026_13, ainsi que pour les points marqués d'un * sur la délibération n°2026_22)

1- Délibération – Approbation du PV du CM du 26 janvier 2026

Le compte rendu de la séance du CM du 26 janvier 2026 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Information – État récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2025

Vu la nouvelle rédaction de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, issue de la loi *Engagement et Proximité* du 27 décembre 2019, disposant que « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* »

Le présent état est transmis au conseil pour information.

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	INDEMNITES BRUTES MENSUELLES 2025
BEL	Adrien	Conseiller municipal	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
BOUCHAUD	Valérie	Conseillère municipale	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
BOUCHEREAU	Sandrine	Conseillère municipale déléguée aux RH	Saint-Fiacre-sur-Maine	123.31 €
BUSSON	Cédric	Conseiller municipal	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
CONSTANTIN	Maggy	Conseillère municipale	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
DABIN	Pascal	3 ^{ème} adjoint au Maire	Saint-Fiacre-sur-Maine	554.92 €
		Conseiller communautaire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	73.99 €
		Vice-Président	Syndicat d'eau Vignoble Grand Lieu	728.38 €
DEROCHE	Nicolas	1 ^{er} adjoint au Maire	Saint-Fiacre-sur-Maine	554.92 €
GADAIS	Danièle	Maire	Saint-Fiacre-sur-Maine	1561.99 €
		Vice-Présidente	Clisson Sèvre et Maine Agglo	815.53 €
		Vice-Présidente	Syndicat Valor 3 E	657.68 €
LABAT	Joëlle	Conseillère municipale	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
LHOPITAL	Vincent	Conseiller municipal	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
MANDIN-DIRAISON	Sandrine	2 ^{ème} adjointe au Maire	Saint-Fiacre-sur-Maine	554.92 €
NEAU	Guillaume	Conseiller municipal	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
POIRON	Régine	Conseillère municipale déléguée à la vie associative	Saint-Fiacre-sur-Maine	123.31 €

3. Délibération – BUDGET PRINCIPAL_COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Résultat de fonctionnement

Le compte financier unique du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat de fonctionnement excédentaire de **1 273 183.84 €** à affecter, constitué comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	1 265 931.11 €	1 501 764.81 €
Résultat 2025		235 833.70 €
Résultat 2024 en report à nouveau (compte 002)		1 037 350.14 €
Résultat de fonctionnement fin 2025		1 273 183.84 €

Ce résultat est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2025.

Résultat d'investissement

Le compte financier unique du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'investissement excédentaire (avant restes à réaliser) de **133 510.33 €**, constitué comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025 dont résultat 2025 en fonctionnement affecté en réserves (compte 1068)	387 387.22 €	537 888.50 €
Résultat 2024 en investissement (compte 001)	16 990.95 €	
Total	404 378.17 €	537 888.50 €
Résultat d'investissement fin 2025		133 510.33 €

Ce résultat est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2025.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2025 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Délibération – BUDGET PRINCIPAL_AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

La capacité de financement de la section d'investissement est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Résultats fin 2025	- €	133 510.33 €
Restes à réaliser 2025	77 657.00 €	- €
Total	- €	55 853.33 €

Le compte financier unique présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'investissement excédentaire (après restes à réaliser) de **55 853.33 €**.

La section d'investissement ne dégageant pas de besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2025 d'un montant de **1 273 183.84 €** comme suit :

- **1 273 183.84 €** en report au compte 002 (recettes fonctionnement)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Délibération – BUDGET ANNEXE – BOUCHERIE_ COMPTE FINANCIER UNIQUE & AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Résultat de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	9 627.58 €	0.00 €
Résultat 2025	9 627.58 €	0.00 €
Résultat 2024 en report à nouveau (compte 002)		14 104.40 €
Résultat de fonctionnement fin 2025		4 476.82 €

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat de fonctionnement excédentaire de **4 476.82 €** à affecter.

Résultat d'investissement :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	0,00 €	0,00 €
Résultat 2025 reporté en investissement (compte 001)		32 667,90 €
Total		32 667.90 €

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'investissement excédentaire de **32 667,90 €**.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2025 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

Compte gestion 2025

Le résultat de fonctionnement du compte financier unique 2025 est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2025 établi par le comptable du service de gestion comptable du Vignoble au Loroux-Bottereau.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte de gestion 2025.

Affectation des résultats 2025

La section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2025 d'un montant de **4 476.82 €** en report (compte 002 en fonctionnement au budget 2026).

Il est proposé de voter sur l'affectation des résultats 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le Compte financier unique 2025
- **DE DÉCIDER** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante à la ligne 002 – résultat de fonctionnement 2025 reporté au fonctionnement pour l'exercice 2026 : **4 476.82 €**.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Délibération - BUDGET ANNEXE – LA MÉTAIRIE_COMPTE FINANCIER UNIQUE & AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Résultat de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	289 785.21 €	400 509.32 €
Résultat 2024 en report à nouveau (compte 002)	45 775.89 €	0.00 €
Résultat 2025		64 948.22 €

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat de fonctionnement excédentaire de **64 948.22 €**.

Résultat d'investissement :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2025	194 383.59 €	286 380.21 €
Résultat 2024 reporté en investissement (compte 001)	286 380.21 €	0.00 €
Total	480 763.80 €	286 380.21 €
Résultat d'investissement fin 2025	194 383.59 €	

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'investissement déficitaire de **194 383.59 €**.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2025 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un budget lotissement, la section d'investissement ne sert qu'au financement de la production de terrains aménagés destinés à la vente, avec un préfinancement des acquisitions, études et travaux soit par emprunt, soit par une avance du budget principal,

CONSIDÉRANT que l'affectation au c/1068 n'est nécessaire que dans les budgets dont les dépenses d'investissement sont destinées à rester durablement dans le patrimoine communal, ce qui n'est pas le cas des stocks de terrains du budget lotissement qui sont destinés à être vendus,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, le résultat de la section de fonctionnement du budget lotissement ne peut être affecté à la section d'investissement afin de combler son déficit, et ce dans une logique contraire aux autres budgets pour lesquels il s'agit d'une obligation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le Compte financier unique 2025,
- **DE DÉCIDER** d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante à la ligne 002 – résultat de fonctionnement 2025 reporté au fonctionnement pour l'exercice 2026 : **64 948.22 €**,
- **DE DÉCIDER** d'affecter le résultat déficitaire de la section d'investissement de l'exercice 2025 de la façon suivante à la ligne 001 – résultat d'investissement 2025 reporté à l'investissement pour l'exercice 2026 : **194 383.59 €**.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Délibération - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT_PROJET ÉCOLE_RENATURATION DES COURS

Monsieur DEROCHE, adjoint aux finances, expose que suivant la délibération n°2025-30 le coût prévisionnel du projet de rénovation de l'école, estimation basée sur l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet CUB, était estimé à 2 051 857.00 € HT. Depuis, l'ensemble des lots ayant été attribué et le plan de financement s'étant affiné en conséquence par des montants réels, le nouveau montant estimé du projet s'élève à 2 206 710.84 € HT (Études et maîtrise d'œuvre étant inclus dans ce montant).

Consciente que les collectivités territoriales doivent s'engager en matière de transition écologique, la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine souhaite apporter sa contribution à l'effort collectif.

C'est la raison pour laquelle, les Élu.es ont à cœur de poursuivre l'ambition écologique d'un projet de renaturation des cours de l'école, constituant ainsi une réponse concrète aux défis climatiques actuels, et transformant un espace minéralisé en un écosystème résilient et pédagogique.

Pour mémoire, les travaux de renaturation s'inscrivent dans un projet pluriannuel qui vise à la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de l'école publique de la commune.

Ainsi, une demande de FONDS VERT au titre de l'année 2025 a été déposée auprès des services de la Préfecture en milieu d'année dernière. Les instructeurs du dossier, accompagnés de leurs homologues de l'Agence de l'eau, après analyse de la situation, ont conseillé à la commune de scinder cette demande d'aides en deux parties distinctes de manière à identifier au titre de l'année 2025 le projet de rénovation énergétique de l'école et, à suivre, au titre de l'année 2026 la partie renaturation des cours d'école.

CONSIDÉRANT que le lot 18 du marché ÉCOLE représente l'ensemble des dépenses éligibles au dispositif d'aides du FONDS VERT (au titre de la renaturation), à savoir 83 144.74 € HT,
VU l'article L1111-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter la subvention maximale de 66 515.79 €, soit 80% du montant total des travaux éligibles au titre du dispositif proposé par l'État en 2026 nommé « FONDS VERT ».

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Délibération - ATTRIBUTION DES LOTS_MARCHÉ ÉCOLE3_PROJET ÉCOLE

M. DEROCHE, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil municipal la décision prise par délibération n° 2025-30 en date du 26 mai 2025, permettant d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique & de mise en accessibilité de l'école publique du Chat Perché.

Les travaux sont répartis en 18 lots (dont le lot 3 qui est découpé en deux lots distincts).

La commission d'attribution des marchés publics à procédure adaptée s'est réunie à trois reprises le 13 octobre 2025 (attribution des lots 1, 5 et 7 à 17), puis le 26 novembre 2025 (attribution des lots 2, 3a et 3b) et enfin le 28 janvier 2026 (attribution des lots 4, 6 et 18), pour l'analyse des offres remises sur la base du rapport effectué par l'architecte.

Les membres de la commission d'attribution des marchés publics à procédure adaptée proposent de retenir les offres suivantes :

LOT	NOM LOT	NOM ENTREPRISE	MONTANT HT
1	TERRASSEMENTS-VRD-MAÇONNERIE	SARL SOCOVAL	426 100,00 €
2	RAVALEMENT-ITE-PEINTURE	SUD LOIRE ISOL'FAÇADE	61 666,67 €
3a	CHARPENTE BOIS-OSSATURE BOIS	SARL DOUILLARD	156 000,01 €
3b	TRAITEMENT DE CHARPENTE EXISTANTE	SAPA	17 515,48 €
4	COUVERTURE ARDOISE	LOIRE ATLANTIQUE TOITURES	63 000,00 €
5	ÉTANCHÉITÉ	SAS LETORT	45 941,37 €
6	METALLERIE-SERRURERIE	JONCHERE METALLERIE	45 755,25 €
7	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	SAS SERRURERIE LUÇONNAISE	152 000,00 €
8	CLOISONS SÈCHES	SAS QUADRINOV AGENCEMENT	114 000,00 €
9	PLAFONDS SUSPENDUS	SAS QUADRINOV AGENCEMENT	34 000,00 €
10	MENUISERIES INTÉRIEURES-MOBILIERS	SAS AMH - ATELIER MENUISERIE HEULINOIS	92 000,00 €
11	REVÊTEMENTS DE SOL-FAÏENCE	SAS ROSSI	53 151,17 €
12	PEINTURE-REVÊTEMENTS MURAUX	SARL BRUN RODOLPHE	36 674,66 €
13	FORAGES GEOTHERMIQUES	SAS GEOTEC ENERGIE	92 265,50 €
14	PRODUCTION GEOTHERMIE	SARL SITHS	117 000,00 €
15	PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION	SARL SITHS	209 000,00 €
16	ÉLECTRICITÉ CFO CFA	SAS BLI	160 188,95 €
17	PHOTOVOLTAÏQUES	SAS ENSIO	40 000,00 €
18	AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS EXTÉRIEURS	FLORA PAYSAGE	83 144,74 €
			1 999 403,80 €

Soit pour l'ensemble des lots un montant total de 1 999 403.80 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les propositions faites par les membres de la commission d'attribution des marchés publics,
- **D'AUTORISER** Mme Le Maire à signer les pièces des marchés correspondantes.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Délibération - TARIFICATION DE LA SALLE DES VIGNES_2026

Il est proposé d'augmenter les tarifs pour les locations de 2026 des catégories 1, 2 et 3 de 1 %, soit le taux d'inflation de 2025.

	Première Catégorie		Deuxième Catégorie		Troisième Catégorie	
SALLES	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Bar	136 € 41 €	137 € 41 €	154 € 46 €	156 € 47 €	154 € 46 €	156 € 47 €
Bar – Salle scénique (+ Salle annexe)	540 € 162 €	545 € 164 €	767 € 230 €	775 € 232 €	1 383 € 415 €	1 397 € 419 €
Bar – Salle scénique - Cuisine	782 €	790 €	1 169 € 351 €	1 181 € 354 €	1 383 € 415 €	1 397 € 419 €
	235 €	237 €				
	903 € 271 €	912 € 274 €				
Salle entière	1 025 € 308 €	1 035 € 311 €	1 292 € 388 €	1 305 € 391 €	1 383 € 415 €	1 397 € 419 €
Tarif applicable de novembre à mars Tarif applicable de avril à octobre						

En italiques : Tarif de l'acompte versé lors du dépôt du contrat (30% du montant total de la location)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** les tarifs de location de la salle des Vignes pour l'année 2026 comme présentés ci-dessus,
- **DE DIRE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 10 mars 2026 pour les réservations effectuées après cette date.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10. Délibération - TARIFICATION CIMETIERE_CONCESSION & COLOMBARIUM_2026

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPLIQUER** aux tarifs actuels une augmentation moyenne de 1%, soit le taux d'inflation de 2025. Les nouveaux tarifs seront applicables, à compter du 10 mars 2026 :

Tarifs	2025	Proposition 2026
<i>Tarifs concessions cimetière</i>		
15 ans	160 €	162 €
30 ans	304 €	307 €
50 ans	542 €	547 €
<i>Tarifs concessions columbarium</i>		
15 ans	612 €	618 €
30 ans	970 €	980 €
<i>Taxe vacation funéraire</i>		
	21 €	

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11. Délibération – DÉTERMINATION DU MONTANT DES FOURNITURES SCOLAIRES_ANNÉE 2026

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose qu'il soit accordé à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine, au titre des fournitures scolaires 2026, la subvention globale d'un montant total de 5 879.00 €, se décomposant comme suit :

	Participation par élève	Nombre élèves	TOTAL
Fournitures scolaires - maternelles	45 €	42	1 890,00 €
Fournitures scolaires - élémentaires	43 €	73	3 139,00 €
Cartouches d'encre			500,00 €
Frais de gestion de direction			200,00 €
Bibliothèque			150,00 €
TOTAL			5 879,00 €
Abonnement E-primo *	1,00 €	115	115,00 €
TOTAL			5 994,00 €

*Abonnement payé via groupement de commande en novembre 2022 pour la période 01/09/2022 au 31/08/2026, à décompter du montant total des subventions à verser.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12. Délibération - PARTICIPATION AUX SORTIES PÉDAGOGIQUES_ÉCOLE_ANNÉE 2026

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose de verser une subvention globale à l'école du Chat Perché pour l'ensemble des sorties pédagogiques (subvention à imputer à l'article 6574 du budget et à verser sur le compte de l'Amicale Laïque).

Elle propose de fixer cette subvention pour 2026 à 2 530.00 € (22 € x 115 élèves inscrits).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

13. Délibération - PARTICIPATION AU THÉÂTRE_ÉCOLE_ANNÉE 2026

L'école publique du Chat Perché demande si la commune peut participer budgétairement à l'atelier de Théâtre proposé aux enfants de la maternelle au CP. Le coût de la prestation théâtre s'élève à 692 €. La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose que la commune participe à hauteur de 346 € (via l'Amicale laïque).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

14. Délibération - PARTICIPATION A L'USEP_ÉCOLE_ANNÉE 2026

Par le biais de l'Amicale Laïque, l'école publique du Chat Perché de Saint-Fiacre-sur-Maine participe à l'USEP dont le but est de promouvoir et de développer des activités sportives pour les élèves pendant et hors le temps scolaire. Trois classes participent en 2026.

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose qu'il soit accordé une subvention de 225 € (75 € * 3 classes) à l'école publique au titre de la participation à l'USEP. Cette somme inscrite à l'article 6574 sera versée sur le compte de l'Amicale Laïque.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

15. Délibération - SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS_ANNÉE 2026

La commission « Vie Associative » a examiné les demandes de subventions des différentes associations, en application du règlement d'attribution des subventions adopté en Conseil Municipal

le 29 juin 2015. Ces dépenses seront imputées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » après le vote du budget 2026.

La commission propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	Montant versé en 2025	Propositions 2026	Votants :
Associations sportives	2240 €	2240 €	
BASKET SUD LOIRE	480 €	464 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
FCCV	1310 €	1376 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
TENNIS CLUB Sèvre et Maine	450 €	400 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
Autres associations	1350 €	1350 €	
Comité de jumelage	750 €	750 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
Saint Hubert de Saint-Fiacre*	200 €	200 €	P : 12 C : 0 Abs : 0
Les Amis de Saint Fiacre*	400 €	400 €	P : 12 C : 0 Abs : 0
Total	3 590 €	3590 €	

*M. Pascal DABIN, élu et membre du bureau de l'association Saint Hubert de Saint Fiacre, ne peut pas participer au vote des subventions pour l'association pour laquelle il est intéressé, et n'utilise pas son pouvoir.

*Mme Valérie BOUCHAUD, élue et membre du bureau de l'association Les Amis de Saint Fiacre, ne peut pas participer au vote des subventions pour l'association pour laquelle elle est intéressée, et n'utilise pas son pouvoir.

Le vote des subventions est effectué ligne à ligne.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur chacune de ces propositions.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

16. Délibération - DÉNOMINATION NOM DE VOIE_LA MÉTAIRIE (ANNULATION)

VU la délibération n°2023-69 DENOMINATION VOIES LOTISSEMENT METAIRIE,

VU la délibération n°2025_77_Dénomination d'une voie_La Métairie,

CONSIDÉRANT que la voie matérialisée sur le plan ci-dessous par la flèche rouge a déjà fait l'objet d'une dénomination dans le cadre de la délibération n°2023-69 DENOMINATION VOIES LOTISSEMENT METAIRIE, à savoir « Chemin de la Noë du Bourgalet »,



CONSIDÉRANT qu'il n'y avait donc pas lieu de procéder de nouveau à sa dénomination tel que cela a été fait par délibération n°2025_77_Dénomination d'une voie_La Métairie,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRONONCER** l'annulation de la délibération n° 2025_77_Dénomination d'une voie_La Métairie,
- **D'AUTORISER** Mme Le Maire à engager toute procédure nécessaire à l'application de cette annulation.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

17. DIA A L'ORDRE DU JOUR

Il y a 4 DIA à l'ordre du jour :

- **N° IA 044 159 26 A0001** – 12, rue de la Garnière – parcelles C 1641, C 1643, C 1452, C 585 & C 586
- **N° IA 044 159 26 A0002** – 4, Place de l'Église – parcelles B 2221, B 2228 & B 2224
- **N° IA 044 159 26 A0003** – 18, rue du Four à pain – parcelle B 2133
- **N° IA 044 159 26 A0004** – 34, rue Sophie Trébuchet – parcelle B 832

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption pour la DIA présentée ci-dessus.

18. Point sur les commissions municipales

Monsieur Nicolas DEROCHÉ présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances)

La commission COPROF s'est réunie pour la dernière fois de ce mandat le 03/03.

Un bilan global a été fait des sujets réalisés et en cours. Cela permettra le meilleur passage de relais entre anciens et nouveaux Élu.es.

Rénovation école

Projet école lancé avec la démolition du modulaire + lancement des réunions de chantier

Remerciements aux différents intervenants, aux membres de la commission, aux Élu.es et au personnel municipal technique et administratif pour leur participation active à la réussite des projets réalisés lors de ce mandat.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations

Concours des vins le 07 mars 2026

Très bien déroulé, à peu près le même nombre de participants que l'année précédente et la satisfaction de la présence de nouveaux habitants.

Le bilan de la commission sera finalisé dans les prochains jours.

Remerciements aux différents membres de la commission, aux autres commissions pour le travail sur les sujets transversaux notamment.

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement

Remerciements aux différents membres de la commission, à l'agent en charge des demandes d'urbanisme (Maud MONCOMBLE) pour son travail.

19. - Points divers

IEN – Circonscription d'inspection pour l'année 2026-2027

Mme le Maire informe les Élus qu'à compter de l'année scolaire prochaine, l'école publique du Chat Perché dépendra de la Circonscription de Vallet (rattachée à ce jour à celle de Rezé-Vertou).

Lotissement LA MÉTAIRIE

Après avoir signé le compromis de vente le 10/10/2025, les acquéreurs du lot n°4 ont finalement renoncé à son acquisition en exerçant la clause suspensive figurant dans le compromis du fait de la non-obtention de leur financement pour l'achat du terrain et leur projet de construction.

Élections municipales

Le tableau des permanences et des opérations de dépouillement sera adressé aux Élu.es le 10/03/2026.

Le Bureau de vote de la Salle Victor Hugo sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Les membres du Bureau sont attendus dès 7h50 et doivent être présents à la fermeture et la fin du dépouillement afin de signer le Procès-Verbal.

Remerciements à l'équipe municipale

Dans une commune telle que la nôtre, « être Élu.e est une expérience riche de sens ! »

A l'occasion de ce dernier mandat 2020-2026, Mme Le Maire tient à remercier les Élu.es pour leur engagement plein et entier durant ces six années. De beaux projets ont été menés, d'autres sont d'ores et déjà lancés, l'action auprès des habitants a été constante et au cœur de ce mandat. Mme Le Maire exprime sa confiance en l'avenir et est certaine que les futur.es Élu.es pourront commencer leur mandat dans les meilleures conditions.

20. Questions orales

Pas de questions orales

La séance est levée à 21h26

Signature du Maire
Danièle GADAIS



Signature du secrétaire de séance
Valérie BOUCHAUD

